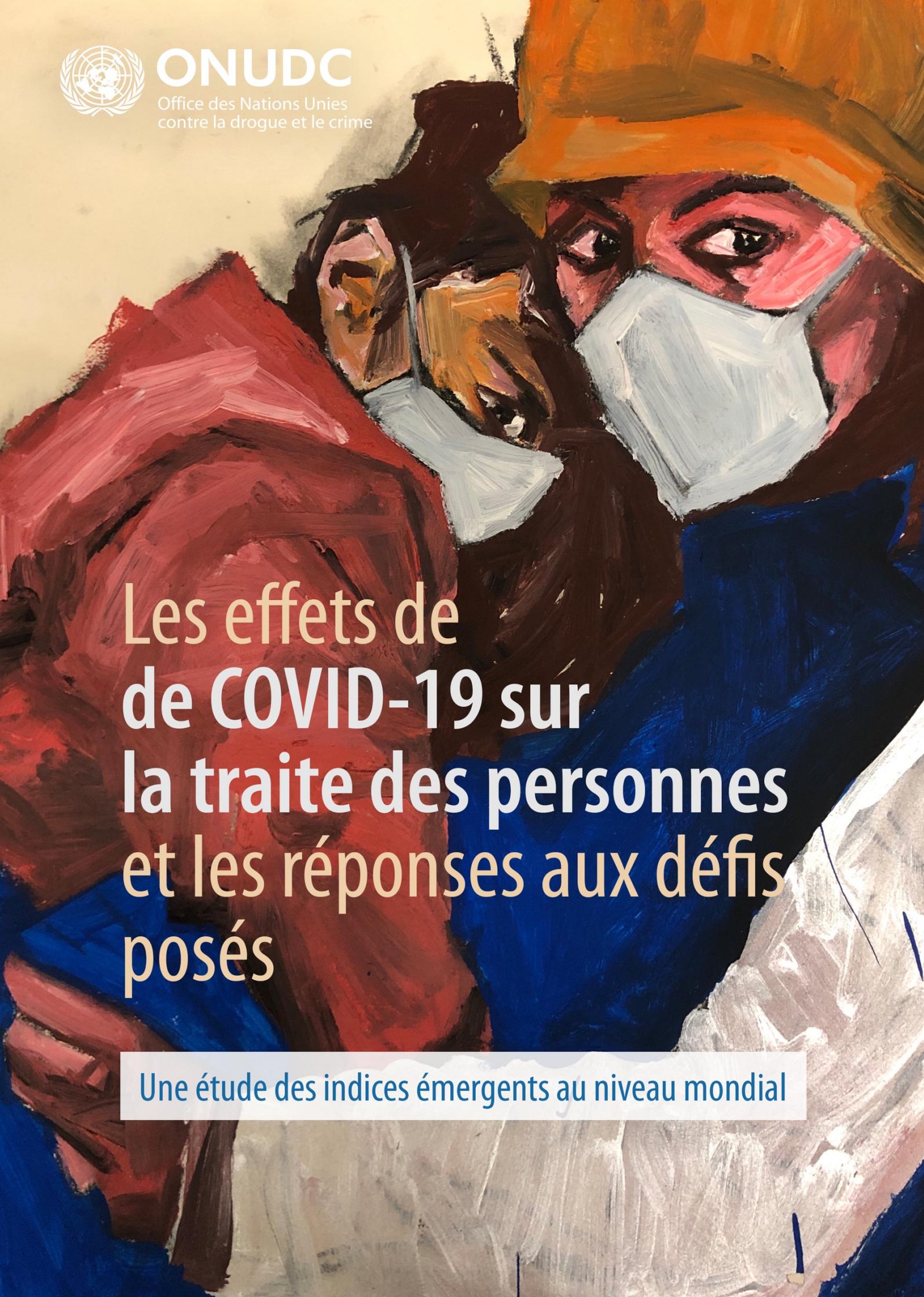




ONU DC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

An abstract, expressive painting of several faces wearing white surgical masks. The style uses thick, visible brushstrokes in a palette of reds, oranges, blues, and greys. The faces are rendered with a sense of depth and texture, though their features are partially obscured by the masks. The overall mood is somber and focused.

Les effets de de COVID-19 sur la traite des personnes et les réponses aux défis posés

Une étude des indices émergents au niveau mondial

Cette étude a été développée grâce au soutien généreux du peuple américain à travers le Département d'Etat des États Unis. Le contenu relève de la responsabilité de l'ONU DC et ne reflète pas forcément les vues du Département d'Etat ou du gouvernement américain.



Résumé exécutif

La pandémie de COVID-19 a affecté les pays et les populations du monde entier ; elle a également exacerbé les problèmes de pauvreté, les désavantages et les vulnérabilités préexistants. Les mesures initialement déployées pour contenir la crise sanitaire n'ont pas toujours pris en compte les individus les plus vulnérables, ou les personnes affectées par la violence et l'exploitation. Ce rapport a été rédigé pour attirer l'attention sur les défis particuliers qu'a engendrés la pandémie pour la lutte contre la traite des personnes. Il présente également les leçons tirées de la situation et les pratiques prometteuses développées, qui nous permettront de répondre de manière plus inclusive en situation de crise, sans laisser personne pour compte.

Ce rapport explore notamment les effets de la pandémie de COVID-19 sur (1) l'ampleur et les caractéristiques de la traite des personnes ; (2) les victimes de la traite ; et (3) les organisations de première ligne (autorités policières et judiciaires, tribunaux, et services de protection et de réintégration fournis par des organisations non gouvernementales (ONG)). Le rapport examine aussi les différentes initiatives développées pour répondre aux défis posés par la COVID-19, et identifie les pratiques les plus prometteuses.

Effets de la pandémie de COVID-19 sur la traite des personnes

Le rapport indique que depuis le début de la pandémie de COVID-19, les trafiquants opèrent dans une plus grande clandestinité; il est donc plus difficile de fournir des estimations fiables sur l'ampleur du problème. Cependant, dans certains pays et régions, on a observé une intensification de la traite des personnes au niveau national, et notamment des activités de recrutement et d'exploitation locales. La perte des moyens de subsistance et les restrictions imposées sur les déplacements ont conduit les trafiquants à recruter leurs victimes localement. La pandémie de COVID-19 a créé de plus grands réservoirs de populations vulnérables qui, du fait de la dégradation de leur situation économique, ont été recrutées pour être exploitées sexuellement ou par le travail sur place.

Les personnes ayant participé à l'enquête et aux entretiens ont identifié les femmes, les enfants et les migrants comme étant les groupes les plus vulnérables au recrutement et à l'exploitation pendant la pandémie de COVID-19. Des femmes et des filles ont été recrutées, soit localement soit en ligne, pour l'exploitation sexuelle, souvent dans des appartements privés. Les enfants ont été particulièrement touchés : déscolarisés et contraints de soutenir des parents soudain privés de revenus, ils sont de plus en plus fréquemment ciblés par les trafiquants, soit en ligne, soit dans leur environnement immédiat, pour l'exploitation sexuelle, le mariage forcé, la mendicité ou la criminalité forcées. Il est également clair que la demande en exploitation sexuelle des enfants en ligne est en hausse, ce qui a exacerbé l'exploitation des enfants à travers le monde. La pandémie a affecté les migrants de plusieurs façons : beaucoup ont perdu leur emploi dans leur pays de destination et n'ont pas pu rentrer chez eux. N'étant pas en mesure de faire renouveler leur permis de séjour et/ou de travail, certains se sont retrouvés en situation irrégulière dans les pays de destination. D'autres ont été contraints de rester dans des logements inadéquats, avec des mesures de sécurité limitées contre la COVID-19. Les familles des migrants ont également souffert financièrement, ne recevant plus les versements essentiels à leur subsistance. Les personnes ayant interrogées ont mis l'accent sur la situation particulièrement difficile des employés de maison d'origine étrangère, qui se sont retrouvés confinés dans des résidences privées et exploités par des employeurs abusifs.

Les trafiquants se sont adaptés à la « nouvelle normalité »

Misant sur la disparition des moyens de subsistance pendant la pandémie, et sur le fait qu'adultes et enfants passent de plus en plus de temps sur Internet, les trafiquants se sont tournés vers les réseaux sociaux et d'autres plateformes en ligne pour recruter de nouvelles victimes. 37 % des personnes ayant répondu au sondage ont indiqué que le recrutement des victimes avait migré en ligne pendant la pandémie. En réponse à la fermeture des bars, des boîtes de nuit et des salons de massage (imposée par les confinements, les couvre-feux et autres mesures visant à freiner la propagation du virus), les trafiquants ont utilisé des résidences et des appartements privés pour l'exploitation sexuelle des adultes et des enfants. Dans certains pays, les trafiquants ont également profité des mesures de distanciation sociale pour faire passer leurs victimes à travers les frontières, sachant que les autorités n'étaient pas toujours en mesure d'inspecter correctement les véhicules.

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les victimes de la traite des personnes

Exposition accrue des victimes à la COVID-19 et à la stigmatisation sociale

Du fait de leurs conditions de travail et de vie, les victimes ont été soumises à des risques d'exposition accrus à la COVID-19. Il était particulièrement difficile pour les victimes exploitées dans certaines industries, telles que l'industrie du sexe, la construction et la fabrication, de maintenir une distance sociale sûre avec les autres victimes et leurs exploités. Certaines victimes n'ont eu accès à aucun équipement de protection individuelle (EPI), tel que les masques ou le gel hydroalcoolique. Les participants à l'enquête et aux entretiens ont indiqué que dans certains pays et régions, les victimes de la traite, notamment les victimes d'exploitation sexuelle, ont été accusées de répandre le virus dans les communautés locales, conduisant à des problèmes d'ostracisme et de réintégration.

Les victimes ont été abandonnées sans aucun moyen de survie et ont subi davantage de violences

Les personnes interrogées ont révélé que des victimes de la traite avaient été abandonnées par leurs trafiquants au début de la pandémie, suite à la baisse de la demande en main d'œuvre pendant les confinements. Les trafiquants qui ont vu leurs revenus disparaître à la fermeture des usines, des fermes ou des maisons closes, ont simplement abandonné leurs victimes dans la rue. À l'inverse, certaines victimes se sont retrouvées confinées dans leurs pays ou ville de destination où, prisonnières de résidences privées, d'usines, de sites de construction ou autres, elles ont subi un contrôle et une violence accrues aux mains de leurs trafiquants.

Les victimes secourues n'ont pas pu rentrer chez elles, recevoir de l'aide ou gagner leur vie

Suite à la fermeture des frontières, de nombreuses victimes de la traite ont été forcées de loger dans des foyers dans leur pays de destination. Dans certaines régions et pays, les victimes ont passé de longs mois dans ces foyers, sans savoir quand elles pourraient enfin rentrer chez elles. De plus, comme des millions d'autres personnes dans le monde, de nombreuses victimes de la traite ont perdu leurs moyens de subsistance au début de la pandémie. Les confinements et autres mesures prises pour enrayer la COVID-19 ont forcé les entreprises à fermer, laissant les victimes qui étaient parvenues à monter leur propre entreprise ou à trouver du travail, sans emploi et

démunies. Dans le climat d'insécurité économique actuel, beaucoup de ces victimes n'ont pas pu accéder à de nouvelles opportunités d'emploi, ne subsistant qu'avec l'aide des ONG et des services disponibles auprès des agences gouvernementales pour un soutien financier ou autre.

Dans le même temps, dans de nombreux pays et régions, les victimes de la traite ont eu de plus en plus de mal à accéder à des services essentiels, tels que le logement, la santé, l'aide juridique et autres besoins. Le nombre croissant de personnes ayant besoin d'assistance sociale et de soutien en cette période de crise, les restrictions sur les déplacements, ainsi que les insuffisances technologiques ou l'absence de réseau Internet fiable dans de nombreuses parties du monde, ont, dans certains pays et à différents moments de la pandémie, empêché les victimes d'accéder à des services essentiels. Les victimes vivant dans la communauté ou logées dans des foyers ont aussi eu un accès réduit aux opportunités d'éducation et de formation.

Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les organisations de première ligne

Manque de financements

Les acteurs du secteur ont partagé que pendant la pandémie, le manque de ressources financières était l'une des principales difficultés rencontrées par les ONG œuvrant pour la protection et la réintégration des victimes. Les coûts ont simultanément augmenté pour ces ONG, avec la hausse du nombre de victimes et de personnes vulnérables, les frais d'hébergement pour les victimes en quarantaine, les tests de dépistage de la COVID-19, les EPI, l'achat de tablettes et la connexion Internet requises par les victimes pour l'accès aux services uniquement disponibles en ligne, sans oublier les aides financières d'urgence ou encore les colis alimentaires.

Les organisations de première ligne ont fait face à des problèmes de planification et de coordination

Peu d'organisations de première ligne avaient déjà des plans en place pour poursuivre leurs activités de lutte contre la traite des personnes dans l'éventualité d'une pandémie. En l'absence de procédures opérationnelles normalisées (PON), de directives ou de la désignation d'une agence gouvernementale responsable de la coordination générale face à la crise sanitaire, de nombreuses organisations de première ligne se sont retrouvées dans une situation floue, manquant d'informations sur les opérations nationales de lutte contre la traite ou sur l'attribution des responsabilités pendant la pandémie. Cette situation a donné lieu à des problèmes de coordination aux niveaux nationaux et transfrontaliers. De nouveaux obstacles ont également perturbé les activités de coopération normales avec les organisations partenaires d'autres pays. Les réunions, séminaires et autres événements consacrés à la lutte contre la traite des personnes ont migré en ligne ; cependant, dans certains pays, le manque d'équipement et de connexion Internet fiable a rendu la communication et la coordination à distance difficiles.

Personnel réduit pour prévenir et lutter contre la traite des personnes et pour protéger les victimes

Dans certaines régions et pays, les forces de police ont été réquisitionnées pour soutenir la réponse nationale face à la crise sanitaire. Par conséquent, les unités de police et les cellules d'enquête spécialisées dans la lutte contre la traite des personnes ont temporairement abandonné leurs fonctions habituelles pour soutenir l'effort national visant à enrayer la

propagation du virus et, par exemple, enquêter sur les violations des restrictions liées à la COVID-19, fermer les entreprises non conformes, surveiller les déplacements physiques et intervenir en cas de non-respect des règles de confinement et de couvre-feu. Dans certaines régions et pays, les effectifs des unités de lutte contre la traite des personnes étaient réduits, parce que les agents avaient contracté la COVID-19 ou étaient contraints de s'isoler après contact avec un parent infecté. Les tribunaux, les organes judiciaires et les ONG ont tous fait face à des problèmes d'effectifs similaires, les employés contractant le virus ou devant s'isoler chez eux.

Épuisement et burn-out du personnel

Dans tous les secteurs (forces de police, tribunaux, système judiciaire et ONG) fournissant des services de soutien aux victimes de la traite, les employés ont dû gérer une charge de travail plus importante. Combinée au problème des effectifs réduits, cette situation a conduit les employés des ONG au burn-out. Ce problème a principalement touché le personnel des ONG qui ont à la fois signalé une hausse de la demande pour leurs services d'aide et une réduction des effectifs disponibles pour répondre à cette demande. La recherche a recueilli plusieurs témoignages d'employés d'ONG qui avaient continué à faire de longues journées de travail, alors qu'ils souffraient eux-mêmes de la COVID-19.

Difficultés d'accès à la justice

Les mesures d'urgence imposées par les gouvernements en réponse à la pandémie ont forcé les tribunaux à modifier leurs procédures, entraînant des retards administratifs et le report d'affaires civiles ou criminelles. De nombreuses affaires de traite des personnes souffrent aujourd'hui de retards considérables, affectant négativement l'accès aux services de protection, à la justice et aux réparations pour les victimes. Selon les experts, le principal impact de la pandémie sur le système judiciaire a été la suspension des audiences et des comparutions au tribunal. Même là où les tribunaux sont restés ouverts, certains problèmes se sont posés, les témoins et les accusés étant, par exemple, dans l'impossibilité de se rendre au tribunal en raison des restrictions sur les déplacements. Dans certaines régions et pays, les procès et audiences à distance ont permis aux tribunaux de traiter les dossiers en souffrance ; néanmoins, l'absence de formation sur l'utilisation de l'équipement, ainsi que les problèmes technologiques ou les problèmes d'Internet, ont parfois compromis le bon déroulement des procès en ligne.

Réponses et pratiques prometteuses

Malgré le nombre et la nature variée des défis engendrés par la pandémie de COVID-19, les services de police, les tribunaux, le système judiciaire et les ONG ont continué à prévenir et lutter contre la traite des personnes, à protéger les victimes et à sanctionner les trafiquants. L'étude a identifié plusieurs pratiques novatrices adoptées par les organisations de première ligne pour répondre aux défis de la crise sanitaire, y compris, mais sans s'y limiter :

Migration des activités de prévention et de formation en ligne. Les organisations ont continué à sensibiliser les communautés en communiquant avec les individus lors de séances de sensibilisation virtuelles consacrées à la traite des personnes. Des ateliers, des séminaires et autres événements de formation se déroulent aussi en ligne depuis le début de la pandémie, assurant l'échange d'informations continu et la coordination des efforts de lutte contre la traite des personnes.

Création ou consolidation des mécanismes de justice en ligne. Dans de nombreuses régions et pays, les tribunaux et parquets ont répondu aux difficultés posées par la pandémie de COVID-19 en développant et/ou en consolidant les mécanismes de justice en ligne. Ils ont par exemple mis en place les structures nécessaires pour permettre aux acteurs judiciaires de soumettre des motions et des pétitions en ligne, ou de demander des exemplaires officiels de documents en ligne. La technologie a permis aux audiences et procès liés à la traite des personnes de continuer, et aux tribunaux de commencer à traiter les affaires en souffrance, même s'il y a encore du retard à rattraper. Par ailleurs, le témoignage à distance des victimes et des témoins, auquel on a eu recours pendant la pandémie, a été identifié comme l'une des pratiques prometteuses à adopter et à maintenir, même après cette période.

Renforcement des efforts de planification et de coordination. Certaines régions et pays ont développé des protocoles et des directives pour guider la réponse à la COVID-19, clarifiant les responsabilités et les activités liées à la traite des personnes dans le contexte de la pandémie. Par exemple, dans certains pays, des protocoles destinés aux foyers accueillant les victimes de la traite ont été développés et/ou modifiés pour inclure des consignes visant à protéger la santé des résidents et des employés. On a également créé des protocoles pour la gestion des affaires de protection de l'enfance pendant la pandémie. Les activités de lutte contre la traite font par ailleurs l'objet d'une coordination accrue dans certaines régions : en effet, les réunions en ligne permettent désormais à de nombreuses organisations de première ligne de s'entretenir plus fréquemment et plus facilement avec leurs partenaires. Par conséquent, plusieurs opérations, comme les enquêtes transfrontalières et ou le rapatriement de victimes, ont pu être efficacement coordonnées par les diverses parties concernées.

Les organisations de première ligne ont mené des campagnes de collecte de fonds efficaces pour venir en aide à un nombre croissant de personnes vulnérables. Comprenant qu'il leur faudrait fournir une aide financière et un soutien immédiat à de plus en plus de gens, les ONG ont acheté des solutions technologiques, des forfaits Internet et des colis alimentaires d'urgence pour les victimes de la traite et leur famille. Les ONG ont également fourni des ordinateurs portables et des tablettes pour permettre aux enfants de continuer à apprendre, sachant qu'ils ne pouvaient plus aller à l'école et n'avaient pas Internet ou le matériel nécessaire pour accéder à l'éducation en ligne chez eux. L'étude a identifié de nombreux exemples positifs, où les donateurs ont fait preuve de flexibilité pour permettre aux ONG de réattribuer les fonds, disponibles ou promis, à des aides d'urgence pour les victimes et leur famille.

Les survivants ont pu recevoir en ligne des services essentiels. Les organisations soutenant les victimes de la traite en leur offrant, par exemple, une prise en charge psychosociale, une aide juridique ou une formation professionnelle, ont continué à fournir ces services en les rendant accessible en ligne, lorsque c'était possible. Par conséquent, pendant les confinements, les survivants résidant dans la communauté, ou ceux hébergés dans des foyers, ont continué à recevoir le soutien, les conseils et la formation dont ils avaient besoin, même dans les régions les plus isolées.

Les organisations de première ligne ont répondu aux besoins des victimes de la traite en matière de santé et de COVID-19. Les victimes de la traite ont parfois eu besoin de tests pour la COVID-19, ou d'hébergement pour les quarantaines obligatoires. Les ONG ont payé les tests et les logements pour les victimes. L'étude a aussi révélé que, dans au moins un pays, les

victimes ont bénéficié de l'accès prioritaire au vaccin contre la COVID-19, qui leur a été fourni gratuitement.

Recommandations pour l'avenir

À la date de ce rapport, la pandémie de COVID-19 affectait déjà tous les pays du monde depuis plus d'un an. Il est probable que des crises similaires se déclarent à l'avenir, il est donc essentiel que la communauté internationale y soit cette fois préparée. Ce rapport fournit une série de recommandations issues des leçons tirées de la situation et partagées par les experts, afin de renforcer la réaction à la traite des personnes en situation de crise, notamment :

Évaluation régulière de l'impact des différentes mesures publiques pour limiter les situations d'urgence. Les réponses développées pour gérer l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les personnes vulnérables, les victimes et les organisations, devraient être continuellement surveillées. Les leçons retenues, les pratiques prometteuses, ainsi que les défis rencontrés, devraient être plus largement communiqués – à l'image de ce rapport, rédigé pour contribuer à la diffusion du savoir et à la construction d'une solide base de connaissances, fondées sur des constats fiables. La surveillance et l'évaluation devraient, entre autres, examiner les répercussions des mesures sur les différents aspects de la lutte contre la traite des personnes ; l'impact de ces mesures sur les adultes, les enfants et les migrants ; et déterminer s'il convient de maintenir, ou même de développer, ces mesures à l'avenir.

Mener des recherches capables d'informer les mesures à prendre pour lutter contre la traite des personnes dans le contexte de la pandémie. Avec l'aide d'organismes de recherche professionnels, les organisations de première ligne concernées devraient conduire des recherches primaires plus approfondies sur les effets de la pandémie sur la traite des personnes dans différentes régions et pays du monde. Ces recherches devraient examiner les dynamiques en jeu dans la traite des personnes pendant la pandémie, par ex. la modification des modes opératoires des trafiquants, les dynamiques migratoires, et la vulnérabilité accrue de certains groupes. Les agences compétentes devraient également mettre en œuvre l'intégralité des recommandations actuelles de l'ONU, encourageant la collecte, l'analyse et la publication de toutes les données pertinentes et désagrégées en matière de traite des personnes. Lors de la collecte des données, il convient de donner la priorité à la sécurité des victimes, au respect de leur vie privée et de leur confidentialité, et d'appliquer le principe fondamental qui consiste à ne pas porter préjudice à autrui.

Diffuser des messages clairs auprès du public. Les messages officiels des agences de santé, de justice criminelle et de protection devraient stipuler que les victimes de la traite ne sont pas soumises aux restrictions de mouvement liées à la COVID-19, telles que les confinements et les couvre-feux, lorsqu'elles cherchent de l'aide et souhaitent signaler leur situation. Les messages publics devraient clairement expliquer que les victimes de la traite, comme d'autres victimes et personnes vulnérables (par ex. les victimes de violences domestiques sexuelles, physiques ou psychologiques), ont le droit de quitter leur lieu de résidence pour accéder au soutien disponible, sans être arrêtées pour non-respect des règles de confinement.

Coordonner les efforts à tous les niveaux. Les groupes de travail devraient continuer à se réunir régulièrement en utilisant les nouvelles méthodes en ligne. Lorsque des déficiences en termes de capacité ou d'expertise sont identifiées, de nouveaux groupes trans-sectoriels

devraient être créés afin de discuter et de collaborer sur les initiatives à prendre pour combler les lacunes existantes en matière de protection et de prévention de la traite.

Développer des plans et des stratégies. En prévision de crises futures, des PON devraient être développées pour fournir des directives claires à toutes les organisations de première ligne sur la répartition des rôles et des responsabilités dans la lutte contre la traite des personnes. Pour éviter la confusion, les redondances ou les défaillances de la réaction au problème de la traite en temps de crise, il est important qu'un ministère spécifique soit à la tête des efforts déployés pour faire face à la crise. Les plans d'urgence doivent garantir la disponibilité d'un ensemble de services minimum aux victimes, pour veiller à leurs besoins immédiats dans un contexte où l'orientation vers les services spécialisés et les possibilités de protection, d'enquête et de procédures judiciaires sont limitées.

Renforcer les cadres législatifs nationaux. Les États qui n'ont pas encore ratifié ou accédé au Protocole contre la traite des personnes, ou qui doivent encore incorporer les dispositions du Protocole à leur propre législation nationale, devraient le faire sans délai. Les États devraient disposer d'un cadre législatif national robuste pour lutter contre toutes les formes de traite des personnes, et particulièrement contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, et d'autres formes de recrutement et d'exploitation en ligne. Les autorités compétentes devraient par ailleurs être correctement formées sur l'application pratique et le champ d'application de ces lois, notamment sur la collecte de preuves numériques et sur leur sécurisation.

Développer des activités de prévention efficaces. Diverses mesures et stratégies devraient être élaborées pour renforcer les efforts de prévention de la traite, y compris, mais sans s'y limiter : large diffusion d'informations sur la traite des personnes, via des lignes d'assistance téléphonique et des services disponibles en plusieurs langues, à la télévision et sur les réseaux sociaux ; création d'équipes d'enquête locales avec EPI complet ; développement et déploiement de programmes de sécurité en ligne pour les parents et les enfants ; et assurer que les écoles, qui fournissent une protection et souvent des repas aux enfants, restent ouvertes, avec des précautions adéquates contre la COVID-19.

Renforcer les mesures de protection des victimes de la traite. Les foyers devraient développer des procédures pour l'accueil de nouveaux résidents, et assurer la sécurité des victimes dans une aile séparée du bâtiment pendant leur période de quarantaine. Les activités et formations destinées aux victimes placées dans des foyers devraient se poursuivre sans interruption, en ligne, tout en tenant compte de la langue et du niveau d'alphabétisation des victimes. Les foyers devraient, si possible, faire l'achat des équipements technologiques qui permettront aux victimes hébergées d'accéder en ligne au soutien psychosocial, à l'aide juridique et à l'éducation dont elles ont besoin.

Consolider les mécanismes de justice en ligne. L'utilisation des mécanismes de justice en ligne devrait faire l'objet d'une planification minutieuse pour assurer que toutes les infrastructures nécessaires sont en place. Il conviendra de mener, dans chaque pays, une évaluation spécifique pour déterminer s'il serait judicieux de mettre en œuvre de tels mécanismes, si les victimes et témoins disposent de l'accès aux technologies nécessaires, et si leur sécurité peut être assurée. Les acteurs de la justice criminelle, y compris les services de police, les procureurs, les juges, les greffiers et les interprètes, devraient avoir accès à une formation adéquate sur l'utilisation des mécanismes de justice en ligne dans les affaires de traite des

personnes et autres dossiers criminels importants, notamment pour veiller aux besoins de témoins vulnérables et souvent traumatisés.

Budget. Même si, pendant la pandémie, les États privilégient avant tout la santé publique, les gouvernements du monde entier devraient continuer à considérer le problème de la traite des personnes comme une priorité importante, et attribuer le budget et les ressources nécessaires à la prévention de la traite et à la protection des victimes. Un budget suffisant devrait être réservé au déploiement de ressources policières et judiciaires supplémentaires (par ex. mécanismes de justice en ligne, tribunaux de nuit, unités d'enquête mobiles), ainsi qu'aux activités de protection et de réintégration (par ex. personnel pour les lignes d'assistance téléphonique, aide juridique, thérapies psychosociales, aide alimentaire d'urgence, services de santé et transferts d'argent aux victimes). Les donateurs devraient faire preuve de flexibilité quant à l'utilisation des fonds versés et répondre rapidement aux demandes de financements supplémentaires des ONG, ou aux demandes de réallocation des fonds disponibles à d'autres activités ou besoins en ressources humaines.

La pandémie de COVID-19 a soulevé d'immenses défis pour la lutte contre la traite des personnes. L'étude explore les divers obstacles et difficultés rencontrés par les organisations de première ligne pendant la pandémie, et montre comment ces organisations ont répondu à ces défis pour continuer à fournir la protection, le soutien et l'accès à la justice dont les victimes de la traite ont besoin. Seul l'avenir nous dira si nous saurons développer et consolider des réponses durables à la traite des personnes, en apprenant les uns des autres, en reconnaissant les nouvelles tendances qui se dessinent dans les affaires de traite, en identifiant les victimes et les formes d'aide dont elles ont besoin, tout en privilégiant une approche centrée sur les besoins de la victime, et tenant compte de son âge et genre, et du traumatisme subi.